COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 AVRIL 2018

Le trois avril deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. CHARRIAU Jean-Paul, Maire.
Nombre de membres en exercice : 19
Date de la convocation : 27 mars 2018
Etaient Présents : MM. CHARRIAU Jean-Paul, RAINGEARD Maurice, Mmes TAUGERON Anne-Marie, CHIFFOLEAU Annie, M. GAUTHIER Christian, Mme SIMONEAU Darlène, MM. BARTEAU Patrice, BOUHIER Philippe, Mme POTIRON Anne, M. THOMAS David, Mmes GONCALVES Karine, DESVERRONNIERES Catéléna, M. PASQUIER Jean-Charles, Mmes RENAUDINEAU Perrine, SEJOURNE Catherine, M. PONT Olivier, Mme COLLIN Nadège, M. DEGRELLE Nicolas
Etait Excusé : M. PEROYS Bernard
Secrétaire de séance : Mme SIMONEAU Darlène

Approbation du compte rendu de la réunion du 13 mars 2018.

Monsieur GAUTHIER Christian ayant dû quitter la salle en début de séance ne prendra pas part aux votes.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017

Les comptes de gestion (locatifs, commerce de proximité, panneaux photovoltaïques, lotissement, assainissement et commune) établis par MM. THEVENOT et LAFARGUE, Receveurs Municipaux, pour l'année 2017 sont adoptés à l'unanimité.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs 2017 (locatifs, commerce de proximité, panneaux photovoltaïques, lotissement, assainissement et commune) présentés par Monsieur le Maire, ainsi que l'affectation des résultats sont adoptés à l'unanimité.

Les résultats de fonctionnement sont affectés comme suit :

- **LOCATIFS :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 72 272.86 Euros
Déficit d'investissement de clôture de 9 999.96 Euros
9 999.96 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 62 272.90 Euros en section de fonctionnement.

- **COMMERCE DE PROXIMITE :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 16 264.56 Euros
Déficit d'investissement de clôture de 0 Euros
0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 16 264.56 Euros en section de fonctionnement.

- **PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 61 893.32 Euros
Déficit d'investissement de clôture de 0 Euros
61 893.32 Euros sont reportés en section de fonctionnement.

- **LOTISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 74 210.91 Euros
Déficit d'investissement de clôture de 19 193.25 Euros
Compte tenu de la nature de ce budget (comptabilité de stocks) les 74 210.91 euros sont reportés en section de fonctionnement.

- **ASSAINISSEMENT :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 110 780.04 Euros
Excédent d'investissement de clôture de 18 824.72 Euros
Restes à réaliser :

Dépenses	23 855.28 €
Recettes	17 500.00 €

Soit un déficit de 6 355.28 Euros
0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 110 780.04 Euros en section de fonctionnement.

- **COMMUNE :**

Excédent de fonctionnement de clôture de 925 403.70 Euros
Excédent d'investissement de clôture de 219 848.35 Euros
Restes à réaliser :

Dépenses	293 314.94 €
Recettes	1 076 195.00 €

Soit un excédent de 782 880.06 Euros
0 Euros sont affectés en réserve au compte 1068 de la section d'investissement, le solde soit 925 403.70 Euros en section de fonctionnement.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE « PERE CEYRAC » DE PAULX

La participation communale aux dépenses de fonctionnement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2018 est fixée à 615 euros par élève de Paulx inscrit à l'école privée de Paulx. La convention correspondante sera reconduite en ces termes.

PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE MARIE DE SAINT ETIENNE DE MER MORTE

La participation financière relative aux frais de fonctionnement de l'école privée Ste Marie de Saint Etienne de Mer Morte passe à 610 € par an et par enfant domicilié dans le village de La Brosse à Paulx pour l'année civile 2018
(1 abstention)

PARTICIPATION FINANCIERE AUX SORTIES SCOLAIRES DE L'ECOLE PUBLIQUE DES PRES VERT DE PAULX

Monsieur le Maire expose au Conseil la demande de participation financière présentée par l'école publique des Prés Vert de Paulx à propos des sorties scolaires qu'elle organise.
Le conseil décide d'attribuer à l'école une aide financière de 20 € par élève concerné pour les années 2018 et 2019.

PARTICIPATIONS DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE COMMUNALE DES PRES VERTS

Monsieur le maire rappelle qu'il convient de fixer le montant des participations des communes extérieures dont les enfants fréquentent l'école publique communale des Prés Verts. Ce montant est fixé à 745.73 Euros par enfant pour l'année 2018.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS POUR LE PLAN LOCAL DE L'HABITAT (PLH) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) est un document stratégique de programmation qui détaille l'ensemble de la politique locale de l'habitat pour ses communes membres. Il définit pour une durée au moins égale à 6 ans les objectifs, les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Le PLH indique les moyens, notamment fonciers, qui seront mis en œuvre par les communes ou l'EPCI compétents en matière d'urbanisme pour parvenir aux objectifs et principes fixés. Le contenu du PLH réglementaire pour l'ensemble des communes membres de l'EPCI comprend :
- un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitation
- un document d'orientation
- un programme d'actions thématique et territorialisé

Il s'appuie sur un Comité de Pilotage de validation des différentes phases d'élaboration. Celui-ci est composé de personnes morales associées à son élaboration.

L'actuel Programme Local de l'Habitat de l'ex Communauté de communes de la Région de Machecoul a été arrêté définitivement le 14 décembre 2016 pour une durée de 2 ans (en raison de la fusion de celle-ci au 1er janvier 2017 avec la Loire Atlantique Méridionale).
Le Conseil Municipal désigne M. PEROYS Bernard en qualité de représentant titulaire de la commune de Paulx ainsi que M. DEGRELLE Nicolas en qualité de représentant suppléant.

QUESTIONS DIVERSES

- Avancement des travaux d'équipement de la salle E. Cantin (référents du conseil pour le matériel : PASQUIER Jean-Charles, DEGRELLE Nicolas, POTIRON Anne, GONCALVES Karine)
- Alarme salle Cantin
- Centre-bourg : réunion avec les commerçants le 9 avril 2018
- Location des guirlandes de Noël
- Cimetière